

Tourisme et attractivité

Comment le Pays d'art et d'histoire peut-il accompagner et impulser de nouvelles pratiques touristiques ?

Préambule :

Après un rappel des points forts du territoire (57 communes réparties autour d'un axe qui relie les 2 sites touristiques Mirepoix – Montségur, avec en ligne d'horizon l'obtention d'un label Grand Site de France et un classement Unesco) les échanges ont pu démarrer.

En premier lieu il faut constater que les participants à ces tables rondes sont surtout venus pour parler du tourisme en général et des problèmes qu'ils rencontrent et vivent tous les jours. Difficile de recadrer le débat sur le PAH.

Toutefois, il ressort des échanges que le PAH doit être présent partout où l'on parle tourisme, patrimoine et culture.

En plus d'être le garant du savoir, il doit être le moteur de l'Offre et de l'Attractivité du territoire. A ce titre il doit allier les différents partenaires qui gravitent autour de ces sujets.

Il doit siéger dans les groupes de travail intercommunautaires Tourisme Culture et Patrimoine.

Travailler avec les Acteurs du Territoire afin de fédérer les Actions.

Il doit renforcer la dimension patrimoine dans les Contrats de Destination.

Il doit également porter « Patrimoine de France », et être la signature commune pour renforcer et coordonner les actions de promotion des différents labels en matière de Patrimoine et d'Art de vivre. Il doit permettre de rationaliser ces différents labels.

Il doit être présent partout et être le référent incontournable sur nombre de sujet ; par exemple, inciter à la création d'hébergement dans les lieux qui ont du sens... avec des offres de qualité.

Le CIAP, doit offrir une mixité d'usage... ex : café, co-working, etc.

Le CIAP éclaté est l'occasion d'intégrer diverses communes de façon concrète dans l'affichage du travail du PAH, en créant ainsi des lieux d'expo sur différents thèmes. A ce sujet, préférer le nom d'« Itinérance sur un parcours du patrimoine » plutôt que CIAP éclaté.

Il ressort des débats une urgence de travailler en commun sur ce territoire et le PAH doit orchestrer le tourisme.

Il doit inventer de nouvelles pratiques : chasse au trésor, jeux de piste, avec utilisation d'internet et des pratiques numériques afin d'attirer le Jeune Public...

Travailler sur le « Découvrir ensemble », en famille... Randonner et jouer en famille, à pied, en vélo...

Il doit répondre à la demande des prestataires d'être formés à la Connaissance historique et patrimoniale.

Il doit impulser les inventaires des différents patrimoines : architectural, historique, culinaire, linguistique, les personnages célèbres, les lieux oubliés, les livres et archives, etc..

Bien évidemment, il ne faut pas oublier le Public empêché.

Proposer des visites dans des lieux privés, que ce soit des châteaux, manoirs, maisons à caractère, mais également des industries actives, des fermes et ateliers, commerçants et artisans. Mais également rendre les collections privées visibles per un Appel à participation.

Il doit aider à la reconquête des friches.

Créer un « passe touristique ou Abonnement pour participer à plusieurs activités.

Élargir les thèmes, par exemple conférences sur la vie des paysans à différentes époques et débattre sur l'évolution des paysages qui en découle.

Évoquer le travail dans les mines, le talc, le jais, le fer, la bauxite...

Inciter les acteurs politiques à mener un vrai travail de sécurisation et de mise en valeur du patrimoine qu'il est utile aujourd'hui de protéger et de conserver. (Châteaux, castrum, cabanes en pierres sèches, etc...)

Pour conclure je dirais que le PAH doit être porteur de la Connaissance du territoire et des différentes connaissances qui y sont attachées. Créer une destination : on va dans le Pays Cathare parce qu'il y a quelque chose à voir – Destination Grand Site. Développer un tourisme de qualité basé sur le « je contemple, j'observe, j'écoute, je m'imprègne du lieux, je savoure la gastronomie...» dans le respect du territoire et de ses habitants. (Le slow tourisme).

Le label PAH doit être au service du patrimoine et doit être une des pierres de fondation du Projet de Territoire.

MS